

arbitre d'un différend (pièce n° 647 de mon édition). Cela me permet d'accueillir l'opinion de ceux qui le font mourir dans sa lutte contre Conrad le Salique, auquel il aurait disputé la couronne de Bourgogne transjurane.

Voici comment ce fait est rapporté. A la mort de Rodolphe III (le 6 septembre 1032), le royaume de Bourgogne fut uni à l'empire, en vertu de la cession que le roi défunt en avait faite à Conrad le Salique. Mais Burchard II refusa de reconnaître l'autorité de l'empereur, et prétendit succéder à son frère. Si l'on s'en rapporte à la chronique de Hugues de Flavigny, le prélat lyonnais mourut les armes à la main; suivant d'autres auteurs, il fut forcé de mettre bas les armes, après s'être vaillamment défendu (1). Quoi qu'il en soit, Burchard étant mort au commencement de 1033, le clergé et le peuple proclamèrent archevêque Odille, abbé de Cluny. Odille refusa l'épiscopat par humilité. Ce refus, qui donna lieu à de grands désordres, valut au saint abbé une lettre de blâme de la part du pape Jean XIX; mais Odille n'en persista pas moins dans sa résolution.

Cette version, il est vrai, peut paraître présenter une difficulté. Burchard II étant mort, suivant moi, au commencement de 1033, et le pape Jean XIX à la fin du mois de mai de cette année, il semble difficile de faire tenir dans un aussi court intervalle de temps (quatre ou cinq mois environ) les événements que je viens de rappeler, c'est-à-dire l'élection et le refus d'Odille, puis la réprimande du pape; toutefois Lyon n'est pas assez éloigné de Rome pour rendre la chose impossible.

Venons maintenant à Burchard III, ou pour mieux parler, disons un mot des désordres qui suivirent le refus d'Odille, car on ne peut pas admettre que Burchard III ait occupé le siège

(1) Burchard II ne fut pas le seul qui prétendit hériter de Rodolphe III. Eudes, comte de Champagne, fit aussi la guerre pour cela à Conrad le Salique, après la mort de son cousin germain Burchard; c'est ce que constate la souscription d'une charte du cartulaire d'Ainay, que je publie à la suite du cartulaire de Savigny; on y lit: « Oddone Campanensi regnum Gallie summis juribus sibi vindicante. » (Charte 22 de mon édition.)